

Privilège—M. Rodriguez

M. Benjamin: Ils ne viendront pas vous le dire.

M. Blais: Le représentant ne veut pas . . .

M. Benjamin: Ils ont déjà menti à vos prédécesseurs.

M. Blais: Je rappelle au député qu'il devrait montrer un peu plus de respect à l'égard de la GRC. La déclaration que j'ai faite au député et les réponses que j'ai fournies à la Chambre étaient tout à fait catégoriques. Rien n'indique que les conversations du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) ont été enregistrées. La déclaration sous serment de M. Hart ne va pas plus loin que ce qu'elle dit, et je crois qu'il revient à présent à la Commission MacDonald d'enquêter sur l'affaire. Elle a été saisie de la question et veut entendre M. Hart.

En ce qui concerne les débats à la Chambre, monsieur l'Orateur, en tant que ministre de la Couronne, je répète ce que j'ai déjà déclaré, à savoir que les allégations du député ne sont nullement fondées.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, il est bien évident que je me dois d'appuyer la motion présentée par mon honorable collègue, d'autant plus que depuis quelques mois il est clair qu'il est grand temps que nous prenions tous les moyens à notre disposition en vue de connaître la vérité. Il ne s'agit plus d'accepter comme cela les réponses du solliciteur général (M. Blais), lesquelles réponses, et cela a été prouvé, peuvent varier d'un mois à l'autre en fonction des circonstances immédiates.

Monsieur le président, ce que nous voulons ce n'est pas de connaître la façon dont le solliciteur général veut se faufiler au sujet des responsabilités qui lui incombent, ce que nous voulons savoir c'est la vérité, car la fameuse question sur la sécurité nationale a provoqué tellement d'illégalités qu'il n'y a plus personne même à la Chambre qui est en sécurité, puisqu'on n'a plus aucune espèce d'assurance de véritable liberté.

Et la motion du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) étant déferée au comité pourrait ainsi donner l'occasion de connaître davantage ce qu'il en est de toutes ces questions touchant de près ou de loin à la sécurité et surtout à cette atteinte portée à la liberté des individus. Monsieur le président, j'aurais personnellement beaucoup d'incidents aussi à raconter à ce sujet-là, et c'est la raison pour laquelle, au nom de tous mes commettants, je pense que c'est un devoir, savoir que la population finisse par connaître tous les moyens mis à la disposition de certaines autorités qui, sous le couvert de la sécurité nationale, font la pluie et le beau temps. Non seulement n'amènent-elles pas cette fameuse sécurité, mais, au contraire, on est en train de cette façon-là de traumatiser la population en général. C'est la raison pour laquelle j'appuie complètement la motion présentée par l'honorable député.

● (1532)

[Traduction]

M. Alkenbrack: Monsieur l'Orateur, j'ai autre chose à dire à propos de la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Moncton (M. Jones) a la parole.

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'un problème très grave qui devrait être soumis au comité. Je sais que, à la Chambre, le débat sur cette question pourrait s'éterniser. D'après ce qu'a dit le solliciteur général (M. Blais), je ne pense pas que cette question fasse l'objet

d'une enquête judiciaire. La Chambre ne devrait pas avoir recours à de telles enquêtes pour résoudre ses problèmes. Nous devrions être capables de laver notre linge sale entre nous, en passant par un comité de la Chambre.

Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a présenté une motion intéressante. Elle permettrait certainement d'éclaircir cette question et bien d'autres si elle est renvoyée au comité et si les discussions publiques ne s'éternisent pas trop. Il faudrait que cela se fasse immédiatement.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je souhaite vivement que Votre Honneur juge recevable la question de privilège qu'a soulevée mon ami, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), et, dans l'affirmative, je serais heureux d'appuyer la motion de ce dernier demandant le renvoi de cette question au comité permanent des privilèges et élections.

Je suis d'avis, monsieur, que ce qui est en cause, ce n'est pas la façon d'agir de la GRC, ni la question de savoir pourquoi le solliciteur général (M. Blais) a dit une chose une fois et une autre chose à une autre occasion, en étant, dans les deux cas, conseillé comme il se doit par ses collaborateurs. La question est de savoir si on a porté atteinte à la réputation du député de Nickel Belt et si on a compromis sa carrière de député. J'estime que, dans les deux cas, la réponse est oui.

S'il s'avérait, d'une part, qu'il a effectivement fait l'objet d'une surveillance de la part d'une personne travaillant pour le compte de la GRC, on aurait alors, par définition, porté atteinte aux droits d'un député de la Chambre des communes. D'autre part, même s'il était prouvé qu'il n'a pas fait l'objet d'une surveillance électronique, il n'en demeurerait pas moins que, compte tenu de la déclaration qu'a faite sous serment M. Hart et de la publicité qui a entouré cette affaire dans tout le pays, de nombreux Canadiens, notamment les gens de la circonscription de Nickel Belt, ont l'impression que mon collègue a fait l'objet d'une surveillance électronique. Je conçois que cela le place dans une position très difficile.

J'ai écouté avec intérêt la discussion sur ce que la GRC fait ou ne fait pas et sur l'opportunité de critiquer la façon dont elle informe le ministre, et tout le reste, mais en définitive, la question que Votre Honneur doit trancher est très simple: un député de la Chambre des communes a-t-il ou non raison de soulever la question de privilège? Je suis intimement convaincu que le député de Nickel Belt est dans son droit.

Cela dit, j'ajouterais qu'il me semble que l'enquête devrait porter sur des faits qui se rattachent, premièrement, aux déclarations du solliciteur général et deuxièmement, à la déclaration sous serment de M. Warren Hart. Le solliciteur général a déjà dit à l'extérieur de la Chambre que le député de Nickel Belt faisait l'objet d'une surveillance accidentelle ou accessoire. Le solliciteur général a admis que M. Hart travaillait pour la GRC. Le député de Nickel Belt admet avoir été dans une certaine voiture en compagnie de M. Warren Hart. Il semble donc qu'il y ait des choses à éclaircir. Je pense qu'il nous faut savoir pourquoi on a conseillé au solliciteur général de faire une certaine déclaration en une occasion, et pourquoi il affirme maintenant qu'il n'existe aucune trace d'une telle surveillance. J'en reviens au point principal: il nous faut tirer cette affaire au clair, non pas pour maintenir intacte la réputation de la GRC ou du solliciteur général, mais parce que